

<p>PA-UfM</p>  <p>AP-UpM</p>	<p>PARLIAMENTARY ASSEMBLY– Union FOR THE MEDITERRANEAN</p> <p>Assemblée parlementaire – Union pour la Méditerranée</p> <p>الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط</p>
---	---

**COMMISSION POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE LA VIE, LES ÉCHANGES ENTRE
LES SOCIÉTÉS CIVILES ET LA CULTURE**

RECOMMANDATION

***Le patrimoine culturel commun et le dialogue inter-religieux comme instruments de paix
et de prévention du radicalisme***

La Commission pour la promotion de la qualité de la vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture:

1. exprime une profonde douleur et une forte préoccupation pour la situation dramatique de guerre et d'instabilité que connaît la région méditerranéenne et qui a provoqué des milliers de victimes civiles, parmi lesquelles femmes et enfants, des dévastations de villes et de territoires et des centaines de milliers de réfugiés. Le conflit en Lybie et en Syrie, la menace représentée par Daech, la recrudescence du terrorisme, ainsi que la crise migratoire exigent un engagement renouvelé au niveau international et régional, y compris une meilleure coopération parmi les pays méditerranées, pour rendre à la région méditerranéenne son identité de carrefour d'échanges et de cultures;
2. condamne fermement les attentats terroristes et toutes les formes de terrorisme perpétrées par Daech et les autres organisations terroristes qui causent un grand nombre de victimes indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuses. Elle souligne que le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation spécifique ;
3. estime qu'il est essentiel d'intensifier le dialogue culturel et inter-religieux qui est l'instrument fondamental de prévention de l'intolérance, du fanatisme et de la dérive terroriste. Elle rappelle, à ce propos, la « Déclaration de Milan », rédigée à l'occasion de la Conférence qui a eu lieu les 31 juillet et 1^{er} août 2015 à l'EXPO de Milan, signée par les délégations de 83 Pays qui, entre autres, adressait un appel : *“aux Nations Unies et à l'Unesco afin que les principes du dialogue entre les cultures, le renforcement de la tolérance et du respect mutuel entre les peuples et les cultures différentes restent au centre de l'action de la communauté internationale”*;

4. estime qu'il est nécessaire de lancer une initiative musclée pour défendre le patrimoine artistique et culturel de la Méditerranée, déjà gravement endommagé par les guerres, les actions de destruction et le trafic d'œuvres d'art perpétrés par Daech. Elle salue, par conséquent, l'initiative UNITFORHERITAGE établissant, sur proposition du Gouvernement italien, un corps spécialisé, dans le cadre de l'Unesco et des Nations Unies, pour la protection des sites archéologiques et des œuvres d'art qui se trouvent dans des théâtres de guerre ;

5. exprime son appréciation pour le lancement de cette initiative, le 16 février 2016 à Rome, avec la constitution d'une *task force* spécialisée, formée par l'unité de protection du patrimoine artistique des Carabinieri et par les instituts du Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme, à savoir *l'Istituto superiore per la conservazione e il restauro*, *l'Opificio delle pietre dure*, *l'Istituto centrale per la documentazione e il catalogo* et *l'Istituto centrale per la conservazione e il restauro del patrimonio archivistico e librario*;

6. pense que la destruction du patrimoine artistique et culturel signifie, pour n'importe quel peuple, une perte de sa mémoire et de son identité sociale et culturelle, ainsi qu'un préjudice pour l'héritage de toute l'humanité ; estime que, par le biais de l'éducation, les citoyens peuvent s'approprier de nouveau de leur patrimoine culturel et être en première ligne pour le défendre ;

7. demande, par conséquent, une action concertée contre le trafic de biens culturels et d'œuvres d'art, surtout en provenance de régions en conflit ou post conflit dans la Méditerranée, même par le biais d'un soutien actif au travail et aux initiatives du mécanisme de monitoring de l'Unesco pour la mise en œuvre de la Convention Unidroit de 1995 et de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Comité subsidiaire), ainsi que par le biais de synergies avec le Comité intergouvernemental du Deuxième Protocole relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;

8. est convaincue qu'Internet et les médias sociaux représentent un instrument efficace pour promouvoir la liberté d'expression et diffuser un discours promouvant le respect des droits humains et le rejet de la violence; toutefois, elle attire l'attention sur la nécessité que les médias sociaux ne deviennent pas un instrument véhiculant la haine dans toutes ses formes ;

9. observe que la Toile est devenue souvent un espace privilégié de recrutement et de radicalisation et considère comme essentiel de mettre en place des instruments de gouvernance des technologies de l'information, par la promotion d'une action en synergie avec les grandes entreprises qui gèrent les infrastructures technologiques, notamment les prestataires de service et les moteurs de recherche, afin aussi de diffuser une « contre-narrative » qui démystifie la propagande terroriste et développe une pensée critique envers les messages violents et radicaux;

10. souligne la relation entre la pauvreté et le manque d'éducation; est convaincue que ces facteurs, conjugués à l'exclusion sociale, représentent un terrain fertile pour la radicalisation et finalement le terrorisme;

11. souligne que l'action pour endiguer les phénomènes de radicalisation n'implique pas seulement des interventions répressives et sécuritaires, mais aussi culturelles, afin d'offrir un autre modèle, par rapport à celui offert par ceux qui incitent à la haine et à la violence, fondé sur

le respect mutuel, la tolérance et l'identification de ce qui nous unit le plus dans le but de favoriser une intégration efficace ;

12. propose, pour ce faire, d'engager des programmes de dé-radicalisation, déjà introduits dans certains pays, à travers le renforcement de l'échange interculturel et inter-religieux et la coopération avec différentes organisations de la société civile, par l'établissement d'unités spécialisées capables de créer un réseau de contacts, impliquant les directeurs et les enseignants des écoles, les assistants sociaux, les policiers et les gendarmes de proximité, les imams, les entraîneurs sportifs, avec le but d'identifier les premiers signes de radicalisation et de permettre des interventions ciblées et immédiates, non pas pour criminaliser mais plutôt pour aider et récupérer les jeunes en difficulté;

13. souligne l'importance d'une action continue dans les écoles à tous les niveaux, en promouvant des parcours d'éducation à la citoyenneté afin de prévenir et lutter contre les phénomènes de radicalisation chez les jeunes ; elle met en exergue qu'une coopération soutenue entre les écoles, les collectivités locales et les communautés musulmanes est un élément clé contre la dérive fondamentaliste, ainsi que contre les phénomènes de racisme et d'intolérance;

14. pense qu'il faut valoriser la dimension sociale et culturelle de la Méditerranée, en intensifiant les échanges culturels à tous les niveaux de la société civile et des institutions, en consolidant le travail réalisé par la Fondation Anna Lindh, en soutenant l'activité des Universités euro-méditerranéennes de Portorož / Portorose et de Fès, en renforçant les programmes d'échange d'étudiants et de professeurs, notamment le programme Erasmus, en créant des opportunités de coopération dans le domaine de la culture (spectacles théâtraux, initiatives audio-visuelles, etc.) et du patrimoine artistique et historique, et en introduisant des programmes de collaboration entre les administrateurs locaux et régionaux;

15. consciente de l'importance de promouvoir et mettre en valeur l'identité culturelle euro-méditerranéenne en tant que facteur de paix et développement, invite les institutions culturelles et les universités des Pays membres de l'UpM à créer des opportunités pour approfondir la connaissance du patrimoine culturel méditerranéen, à travers la tenue d'expositions, d'événements et de conférences visant à mettre en exergue la racine culturelle commune et les valeurs partagées;

16. réaffirme la nécessité de renforcer et donner plus de visibilité au dialogue inter-religieux, auquel les leaders religieux et spirituels ont donné une nouvelle impulsion, pour comprendre mieux et dépasser les problèmes liés aux différentes identités religieuses et culturelles, tout en assurant une coexistence pacifique à l'intérieur du tissu social et en rejetant avec force et détermination tout élément lié à l'extrémisme violent.